

PROFS EN NÉGO

RAPPORT DE TABLE – NÉGOCIATION SECTORIELLE 2023

Volume 1, numéro 5, séance du 22 février 2023

Une partie patronale peu loquace

Le 22 février dernier, le comité de négociation de l'Alliance des syndicats de professeures et professeurs de cégep (ASPPC) a rencontré le Comité patronal de négociation des collègues (CPNC) pour une troisième séance de table suivant leurs premiers dépôts respectifs. La première portion de la rencontre a permis aux parties de mettre en lumière les problèmes respectivement perçus au secteur de la formation continue. Par la suite, les vis-à-vis ont tour à tour exposé un certain nombre d'objets relevant de l'organisation et des relations de travail sur lesquels ils estiment devoir ultérieurement se pencher : modifications législatives, invalidités, congés, remplacements et transmission d'informations. N'eût été des présentations de la partie syndicale, la rencontre aurait pu être bouclée en un peu plus d'une heure. La classique expression « faire du temps de table » ne saurait être plus appropriée pour décrire le sentiment général de votre équipe de négociation au sortir de cette rencontre.

La formation continue : la prise grand-angle et le plan rapproché

La séance de négociation s'est ouverte sur un exposé syndical des différents problèmes vécus par le personnel enseignant chargé de cours à la formation continue. Qu'il s'agisse des piètres conditions salariales, des nombreuses et persistantes iniquités en matière de conditions de travail ou des difficultés d'ordres organisationnel ou structurel vécues, c'est en s'appuyant sur des démonstrations chiffrées, des simulations de calcul de tâches projetées à l'écran de même que sur quelques témoignages personnels que le comité de négociation syndical a dressé en un peu plus d'une heure un panorama complet des enjeux vécus par celui-ci (et

par ses collègues qui offrent des cours d'été dans des conditions analogues).

Au retour d'un bref caucus, le CPNC a annoncé qu'il situerait sa propre présentation dans une perspective nettement plus ciblée que la nôtre, et ce, pour deux raisons. La première était que deux questions touchant la formation continue – la reconnaissance des acquis et des compétences (RAC) et la formation à distance (FAD) – ne seraient abordées que lors d'une rencontre ultérieure. L'autre motif invoqué fut qu'il ne souhaitait pas revoir en profondeur l'organisation de la formation continue. À ce sujet, le comité patronal a dit adhérer pleinement aux conclusions du Conseil du trésor issues du comité interronde sur la formation continue selon lesquelles les récentes bonifications aux conditions de travail dans ce secteur n'avaient pas eu le temps de « vivre » suffisamment longtemps pour produire tous leurs fruits. Il a ainsi rappelé les gains salariaux de la dernière ronde, la redéfinition de la fonction de la personne enseignante chargée de cours dans la convention collective et la nouvelle reconnaissance de l'expérience professionnelle aux fins de rémunération. Ce préambule fait, le CPNC exposa très succinctement les deux changements souhaités en matière de fonctionnement à la formation continue. D'une part, il désire introduire des exceptions à la convention collective pour tenir compte de l'inexistence des deux sessions régulières dans ce secteur et de sa difficile prise en considération dans le contexte de DEC intensifs à l'enseignement régulier. De quelle manière? Aucune précision ne fut offerte en dépit de questionnements répétés, nos vis-à-vis se limitant à dire que les exemples et les précisions viendraient lors d'une seconde étape. D'autre part, la partie patronale a dit

souhaiter faciliter l'utilisation des charges à la formation continue (CFC) à « d'autres fins » dans les collèges dont le personnel enseignant est affilié à la FNEEQ. Ici encore, les problèmes rencontrés par certaines directions nous seront présentés ultérieurement. Pour les besoins de ce rapport de table, rappelons toutefois que, selon les textes des deux conventions collectives (FEC et FNEEQ), le fractionnement de CFC nécessite une entente entre les parties locales.

Vents contraires en matière d'accès aux congés et aux informations

En après-midi, le comité de négociation syndical a exposé différents cas de figure pour lesquels il souhaiterait que les parties conviennent d'intégrer à la convention collective des modifications législatives, soit afin de permettre une intégration, voire une bonification, de ces changements législatifs intervenus depuis la dernière ronde de négociation, ou encore, afin que notre contrat de travail réponde mieux aux problèmes d'actualité récente. Plusieurs illustrations furent offertes, notamment en matière de congés sociaux prévus à la Loi sur les normes du travail (LNT), d'ajouts apportés à la Loi modernisant le régime de santé et sécurité au travail (SST), en matière de responsabilités de l'employeur concernant la violence conjugale et au sujet d'enjeux plus récents, comme le vol de données personnelles (p. ex. rançongiciels).

La partie syndicale a poursuivi en brossant un portrait général des problèmes vécus par les membres consultés en matière d'accès à certains congés, de gestion des situations d'invalidité, de retraite graduelle, de congés parentaux et de vacances. Enfin, des situations jugées potentiellement discriminatoires ont été explicitement exposées et des pistes de réécritures possibles furent mises au jeu.

Au sortir de son caucus, le comité patronal fut cette fois plus disert et formula plusieurs questions de compréhension sur l'exposé qui venait de lui être livré avant de prendre lui-même la parole sur l'enjeu large des « besoins de personnel enseignant ».

Encore ici, la présentation de nos vis-à-vis fut courte, tout au plus dix minutes, mais, surtout, elle ne permit pas de cerner clairement les pistes de solution que le CPNC souhaitait mettre au jeu. De manière large, les représentantes patronales ont reconnu que les collèges rencontraient des difficultés en matière de recrutement enseignant. Toutefois, puisqu'il n'existe pas, selon elles,

de remèdes miracles pour pallier ces problèmes, il convient plutôt d'œuvrer sur différents autres fronts. L'un de ceux-ci serait d'offrir les moyens aux établissements de combler plus rapidement qu'à l'heure actuelle les remplacements en cours de session. Comment? On nous dit souhaiter en discuter plus tard. Pour ce qui est de l'accès aux congés, il s'agirait d'un autre « front » sur lequel agir pour diminuer la pression sur l'embauche. De quelle manière? En réponse aux nombreuses questions syndicales, le CPNC a ici précisé que la solution ne passerait pas par une diminution du nombre des congés existants, mais de leur octroi. Celui-ci devrait être davantage dicté par les besoins en personnel enseignant propres à chaque cégep, a-t-il précisé.

Évoquant les exemples récents de vol de données sensibles dans certains cégeps, le CPNC a souligné l'importance de limiter les informations transmises aux syndicats. Selon lui, plus on multiplie les plateformes de partage d'informations et le nombre de dépositaires de renseignements personnels, plus on s'expose aux actes frauduleux et aux cyberattaques. L'une des façons de limiter les risques associés au vol de données sensibles serait donc, du point de vue patronal, de limiter le nombre et la fréquence des informations transmises aux syndicats...

Curiosité patronale par rapport aux processus décisionnels syndicaux

À la fin de la rencontre, le CPNC a formulé une requête, qu'il avait préalablement pris soin d'adresser aux porte-paroles syndicales, à l'effet qu'on lui présente un exposé des processus décisionnels internes de l'ASPPC. Cette demande pourrait apparaître incongrue – à tout le moins intrusive – si ce n'est que les parties à la table centrale (Conseil du trésor et Front commun) se sont déjà elles-mêmes tour à tour prêtées à l'exercice. La porte-parole patronale a indiqué que la constitution de l'alliance entre la FEC et la FNEEQ ainsi que la possible complexité des structures décisionnelles qui en résulte à ses yeux constituaient les principaux motifs de cette demande. Or, bien que notre alliance sectorielle s'avère effectivement unique, les différents comités patronaux de négociation ont fait la même requête aux autres tables sectorielles. La partie syndicale a pris note de cette demande exprimée en toute fin de rencontre.

Étaient présent.es :

Pour la partie syndicale (FEC-FNEEQ) :

- Nadine Bédard-St-Pierre – co-porte-parole
- Frédéric Clermont – FNEEQ-CSN
- Josée Déziel – FNEEQ-CSN
- Paul-Émile Houle – FEC-CSQ
- Julien Lacombe – FEC-CSQ
- Philip Lagogiannis – FNEEQ-CSN
- Julien Lapan – FNEEQ-CSN
- Anna-Belle Marcotte – co-porte-parole
- Héloïse Moysan-Lapointe – FNEEQ-CSN
- Nathalie Munger – FNEEQ-CSN
- Rachel Sarrasin – FEC-CSQ

Pour la partie patronale (CPNC) :

- Diane Brien – Fédération des cégeps
- Élise Gagnon – porte-parole
- Mireille Godard-Dubois – BNG
- Karine Ouellet – Fédération des cégeps
- Nancy Perron – MES

Problématiques abordées lors de la rencontre :

Par la partie syndicale Par la partie patronale

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none">• Formation continue• Modalités concernant certaines modifications législatives• Invalidités• Accès aux congés | <ul style="list-style-type: none">• Formation continue• Informations désuètes• Besoin de personnel enseignant, octroi de congés et remplacements |
|---|--|

Prochaines rencontres de négociation :

- Le 7 mars (PM) et le 9 mars (AM) 2023